SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Rétrospective de la Session

Automne 2021 (du 13 septembre – 1 er octobre 2021)



Aperçu

Conseil national

N°	Titre	Décision	Évaluation	Page
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale	Modification		3
21.045	Message 2021 sur les immeubles du DFF	Approbation		3

Conseil des États

N°	Titre	Décision	Évaluation	Page
17.304	Iv. ct Tessin Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!	Approbation		4
19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21)	Modification		4
21.025	Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»	Approbation		4
21.046	Loi fédérale sur les voies cyclables	Modification		**5**
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale	Modification		**5**
21.032	Loi sur les travailleurs détachés. Modification	Rejet		**5**
20.3532 20.3531	Mo. Caroni / Rieder. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques	Approbation		5

Conseil national

Le Conseil national a examiné les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale

Le Conseil national a majoritairement soutenu l'examen préalable du Conseil des États, se conformant à la demande de la SSE. Le National a décidé d'intégrer au projet gouvernemental une règlementation visant le droit d'expropriation. Par ailleurs, il faudra désormais une procédure d'approbation des plans ainsi que des études de l'impact sur l'environnement pour obtenir un permis de construire. Vu le petit nombre de modifications, la Chambre haute a éliminé les divergences pendant la même session.

Position de la SSE: Le National a retenu le projet de loi solide élaboré par la Conseil des États. Le droit d'expropriation s'appliquera seulement si tous les efforts destinés à trouver une solution constructives échouent. Grâce à la procédure d'approbation des plans, le projet innovant jouit désormais d'un privilège supplémentaire. Par contre, les études de l'impact sur l'environnement sont une charge administrative supplémentaire. La SSE espère qu'elles n'entraveront pas le projet.

21.045 Message 2021 sur les immeubles du DFF

Le National a approuvé le message 2021 sur les immeubles sans voix contraire. Il a ainsi donné son feu vert à des crédits à hauteur d'environ 365 millions de francs. L'affaire passe maintenant au Conseil des États.

Position de la SSE: Pour le secteur principal de la construction, ces investissements représentent un volume de commandes important dont il a besoin s'il veut continuer à être un pilier de l'économie de notre pays. Dans son plan en cinq points lancé pendant la pandémie, la Société Suisse des Entrepreneurs a demandé l'accélération des projets planifiés. En approuvant le message 2021 sur les immeubles, le Conseil fédéral et la Chambre basse font un pas vers une réalisation efficace des projets.

Conseil des États

Le Conseil des États a examiné les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

17.304 Iv. ct Tessin Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!

Désormais, seuls les camions dotés des systèmes de sécurité modernes seront autorisés à transiter par les Alpes suisses. Le Conseil des États s'est rallié à la décision du National en approuvant la révision de loi par 29 voix contre 9.

Position de la SSE: La charge supplémentaire pour les entreprises de construction concernées situées au long des axes de transit est disproportionnée. Afin d'améliorer la sécurité sur les axes de transit suisses, il serait beaucoup plus efficace de miser sur la circulation à voie unique.

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Le Conseil des États a éliminé certaines divergences, mais les discussions se poursuivent. Il est inquiétant que l'AVS replongera dans les chiffres rouges à partir de 2028 déjà. La proposition du Conseil des États se rapproche le plus de la neutralité des coûts. Tant le Conseil fédéral que le National souhaitent introduire une aide financière contraire au système de plus d'un milliard de francs, le premier par une augmentation de la TVA de 0,7 pour cent, le dernier par un détournement des réserves de la Banque Nationale Suisse.

Position de la SSE: Les modifications apportées par le Conseil national sont insatisfaisantes. La SSE soutient la version du Conseil des États. Cependant, il convient de peaufiner les compléments de rente de la génération de transition de femmes, car le projet actuel prévoit une incitation financière d'anticiper la retraite pour la génération de transition. Il s'agit de corriger ce défaut. Une augmentation de la TVA de 0,4 pour cent serait acceptable. L'affectation des réserves doit être rejetée.

21.025 Crédit additionnel «contournement d'Oberburg»

Après le National, le Conseil des États soutient le contournement d'Oberburg dans l'Emmental avec environ 77 millions de francs. Il a approuvé le crédit additionnel par 36 voix contre 0 et 4 abstentions.

Position de la SSE: Le projet «Contournement d'Oberburg» est suffisamment avancé qu'il serait considérablement entravé par l'absence de crédits d'engagement. Les conditions du crédit additionnel sont également remplies. Il n'y avait donc aucune raison de ne pas libérer les fonds prévus. Il faut maintenant accélérer la réalisation du projet.

21.046 Loi fédérale sur les voies cyclables

Le Conseil des États a approuvé en premier la loi sur les voies cyclables par 38 voix contre 4. Les pierres d'achoppement concernaient notamment les principes généraux en matière de planification et la rémunération d'organisations spécialisées par la Confédération.

Position de la SSE: Il est important de séparer les voies de circulation. La loi sur les voies cyclables doit donc être approuvée. Des tracés aussi directs que possible, prévus par le Conseil des États dans les principes en matière de planification, sont judicieux. Cependant, la SSE a des doutes concernant le soutien financier d'organisations spécialisées (art. 10 al. 2) et l'extension non nécessaire des droits de recours (art. 18 al. 1 let b et al. 3).

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale

La Chambre haute a éliminé les divergences peu nombreuses avec le National pendant la même session, notamment en ce qui concerne l'expropriation. La Chambre du peuple avait décidé qu'une procédure d'expropriation ne soit applicable que si les intérêts de la Confédération ou des entreprises qui lui sont liées ne sont pas fondamentalement affectés. Le Conseil des États a rejeté cette proposition. L'affaire retourne maintenant au Conseil national.

Position de la SSE: La loi est sur la dernière ligne droite. Il convient d'éliminer au plus vite possible les divergences marginales entre les deux chambres. À cette fin, le Conseil des États a élaboré un compromis. L'entrée en vigueur de la loi en 2022 serait souhaitable et permettrait de faire avancer le projet.

21.032 Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Le Conseil des États n'est pas entré en matière sur cet objet, se ralliant ainsi à la recommandation de sa commission. Celle-ci a identifié un conflit entre la loi fédérale sur les travailleurs détachés et les salaires minimum au niveau cantonal.

Position de la SSE: La jurisprudence considère que les salaires minimums cantonaux sont exclusivement autorisés dans le sens d'une action socio-politique. La SSE salue la démarche du Conseil des États. Par ailleurs, les modifications proposées constituent une ingérence directe et inacceptable dans l'application des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire par les commissions paritaires.

20.3531 / 20.3531 Motion Caroni / Rieder. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques

Les deux motions ont été approuvées par le Conseil des États. La Chambre haute se rallie ainsi aux demandes des auteurs en termes de neutralité concurrentielle. L'affaire passe maintenant au Conseil national. Une initiative parlementaire similaire de M. Peter Schilliger a été rejetée. L'affaire est ainsi liquidée.

Position de la SSE: Il faut éviter les distorsions de la concurrence par des entreprises publiques. Les entreprises proches de l'État ont pour mandat de fournir des biens et services définis. Étant donné que les entreprises publiques jouissent de privilèges, il est inadmissible qu'elles entrent en concurrence avec les entreprises privées.

Impressum

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Département Politique & Communication
Bernhard Salzmann
Chef de département et vice-directeur
Tél. 058 360 76 30
bsalzmann@baumeistektur.ch

Dossiers:
Droit du travail et assurances sociales
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
mengel@baumeister.ch

Politique économique et financière
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
mmaniera@baumeister.ch

Politique du climat, énergie et environnement
Laurent Widmer
Tél. 058 360 77 01
lwidmer@entrepreneur.ch

Politique d'aménagement du territoire / Infrastructure et mobilité
Gian Nauli
Tél. 058 360 76 36
gnauli@baumeister.ch